

## Projet institutionnel de la Maison de Vessy

Novembre 2019

### *« La liberté d'être soi »*

La Loi sur la Gestion des Etablissements pour Personnes Agées (LGEPA), prévoit que chaque EMS du canton dispose d'un document « projet institutionnel » décrivant valeurs, principes et mode de fonctionnement de l'établissement.

Le précédent projet institutionnel de la Maison de Vessy (juillet 2014) était largement axé sur le projet architectural « Vessy 2010 ».

La nomination d'un nouveau Conseil d'administration et d'une nouvelle direction générale en décembre 2018 permet de revoir et finaliser le document révisé par le précédent Conseil d'administration.

Le projet institutionnel est un élément central définissant les principales orientations stratégiques de l'institution.

Il décrit le « caractère » de l'institution et reflète la philosophie voulue par la Maison de Vessy.

Il balise des axes opérationnels et cliniques, des principes de gestion, ainsi que le périmètre des grands projets à venir.

Le projet institutionnel est un véritable « fil rouge » destiné à évoluer, en fonction des demandes et des besoins internes (résidents(es) et leurs familles, collaborateurs(trices) et externes (partenaires du réseau cantonal ou communal).

## **PREAMBULE**

La Maison de Vessy, établissement de droit public, est un des plus grands EMS du canton, réparti en 2019 sur 5 bâtiments : Gomarín, Beaux Champs, Bâtiment Principal, Le Salève, Les Esserts. L'institution accueille 220 résidents(es).

Elle dispose de locaux communs vastes et variés ainsi que d'un parc en pleine campagne sur le plateau de Vessy, commune de Veyrier. Cet environnement très favorable offre de multiples possibilités aux résidents(es) et à leurs familles, ainsi qu'aux partenaires communaux ou cantonaux.

La Maison de Vessy accueille par exemple un restaurant scolaire qui permet tous les jours une mixité générationnelle pour celles et ceux qui la souhaitent.

Dès 2020, la Maison de Vessy accueillera dans ses locaux le nouveau Foyer de Jour de l'Association Alzheimer et exploitera la première UATR « protégée » pour patients(es) Alzheimer.

Ces nouvelles structures cantonales, avec leurs spécificités cliniques et organisationnelles ne manqueront pas de générer de nouvelles synergies dans le domaine des soins, de l'animation, de l'intendance et de la restauration.

La Maison de Vessy est un lieu de vie où l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées se font en prenant soin d'elles dans tous les aspects de la vie quotidienne, ceci en plaçant au centre des actions entreprises la singularité de chaque personne et la liberté qui est la sienne d'être elle-même.

**Dans ce cadre, la Maison de Vessy accueille des personnes de toutes origines, orientations ou convictions.**

Au-delà du soin, de la satisfaction des besoins de chacune et chacun en matière de santé, au-delà des réponses aux attentes de sécurité, de confort et d'hygiène, il s'agit de garantir à la personne âgée la liberté d'expression de ses valeurs et désirs, la confrontation de ceux-ci avec la réalité d'un contexte de vie en collectivité et l'assurance que ses choix seront pris en compte dans un climat respectueux, éthique et chaleureux.

Pour répondre aux exigences légales (Loi 8441), la mission de la Maison de Vessy, établissement médico-social doté de la personnalité juridique, est d'accueillir, pour des séjours temporaires ou durables, des personnes âgées dont l'état de santé, physique ou mental, sans justifier un traitement hospitalier, exige des aides, de l'accompagnement, des contrôles et des soins.

Pour atteindre sa mission, l'établissement décline les principes suivants qui peuvent se résumer en trois mots clés :

### **Interdisciplinarité – Qualité – Ethique**

- Garantir à chaque résident(e) « **La liberté d'être soi** » en tenant compte de la dimension collective du lieu de vie.
- Etre au service des résidents(es).
- Dispenser des prestations de qualité pour satisfaire les attentes et les demandes des résidents(es).
- Garantir un haut niveau de qualité institutionnelle, tous services confondus, mise au bénéfice des résidents(es), leurs familles et leurs proches.
- Mettre à disposition un cadre de vie permettant au/à la résident(e) de se sentir chez lui/elle, de garder ses habitudes et de maintenir ses liens socio-familiaux.
- Garantir la possibilité de choix et de décision du/de la résident(e) jusque dans les actes de sa vie quotidienne.
- Maintenir et renforcer les capacités physiques et intellectuelles du/de la résident(e) en mobilisant ses ressources et son potentiel.
- Promouvoir le questionnement éthique dans l'équipe pluridisciplinaire.
- Respecter les choix de fin de vie et d'accompagnement du/de la résident(e) et de son entourage, notamment dans la rédaction de ses Directives Anticipées.

## **LE CONCEPT DE PRISE EN CHARGE DES RESIDENTS(ES) :**

### **La Liberté d'être soi**

#### **Interdisciplinarité – qualité – éthique**

La Maison de Vessy souhaite garantir en tout temps, à tout(e) résident(e), une prise en charge interdisciplinaire de son projet de vie, dans le respect de ses choix et valeurs.

Pour ce faire, la Maison de Vessy organise depuis l'arrivée du/de la résident(e) dans l'établissement, un partage des informations essentielles sur ses souhaits et habitudes de vie, pour pouvoir répondre au mieux à ses attentes dans la sphère individuelle et collective.

L'information est ainsi partagée entre l'ensemble des différents secteurs professionnels (soins, animation socio-culturelle, santé, hôtellerie, restauration, intendance, technique, administratif). Ainsi chaque résident(e) doit pouvoir se sentir accueilli(e) et reconnu(e) dans ses besoins et ses habitudes par l'ensemble du personnel qui entre en interaction avec lui/elle dès son arrivée dans l'établissement.

Le/La résident(e) aménage sa chambre et son espace intime avec l'aide de son entourage et des professionnels qui l'accueillent en tenant compte du mobilier déjà mis à disposition par l'institution et du souhait du/de la résident(e) de compléter ce dispositif par des effets personnels. Les interventions des professionnels dans l'espace privatif de la personne se négocient avec elle ou son répondant.

Le respect de l'espace privé du/de la résident(e) et son droit à aménager celui-ci comme il/elle l'entend sont les mêmes, qu'il/elle soit accueilli(e) dans une chambre à un ou deux lits.

La Maison de Vessy promeut le choix fait par certains(es) résidents(es) d'être appelés(ées) des « habitants(es) », les plaçant ainsi, chez eux/elles, dans leur lieu de vie, entourés(ées) de professionnels qui œuvrent pour eux/elles, à leurs côtés.

S'agissant d'un lieu de vie à dimension médico-sociale, la prévalence des prestations porte sur les soins (techniques, de confort et d'hygiène), le relationnel, l'animation, la rééducation ou réhabilitation et l'alimentation. Ces prestations sont portées en très grande majorité par les collaborateurs/trices de la Maison de Vessy, mais également par des externes qui contribuent à cette interdisciplinarité (médecin dentiste, physiothérapeute, ergothérapeute, etc.).

Fidèle à ses principes, celui notamment d'offrir à chaque résident(e) « **La liberté d'être soi** » dans le respect du cadre institutionnel, la Maison de Vessy accueille des personnes de toutes origines, orientations et convictions, offrant ainsi le respect et l'ouverture permettant à toutes les sensibilités de se sentir accueillies dans la dignité.

La qualité des prestations voulues, la qualité perçue par les résidents(es) et leurs familles restent un guide constant dans nos actions quotidiennes.

De même, la dimension éthique de la prise en charge, le nécessaire questionnement qu'elle requiert des équipes, voire la confrontation qui s'en dégage parfois, sont voulus et favorisés à toutes les étapes de vie du/de la résident(e) de la Maison de Vessy.

## **L'éthique**

Dans le cadre de sa politique et de ses valeurs, la Maison de Vessy adhère à la charte éthique de la Fédération Genevoise des Etablissements Médicaux Sociaux (Fegems).

## **Les soins**

Prendre soin et soigner à la Maison de Vessy, c'est accompagner la personne âgée dans les activités de sa vie quotidienne, en la respectant comme personne singulière jusqu'au bout de sa vie.

Chaque résident(e) bénéficie d'un système de référents(es), issus des équipes soignantes.

Le/La référent(e) (infirmier(ère) ou aide en soins) met tout en œuvre pour répondre favorablement aux demandes, aux besoins et aux désirs du/de la résident(e). Il/Elle devient le lien privilégié du/de la résident(e) avec les divers intervenants de son accompagnement. Toute l'organisation des soins et des prestations interdisciplinaires s'articule autour de ce système de référence qui en est la pierre angulaire.

Le/La résident(e) peut décider de ses activités quotidiennes. De même, il/elle choisit librement les personnes avec lesquelles il/elle désire tisser des liens, ceci autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son lieu de vie.

Il/elle a le droit de recevoir ou non qui il/elle veut dans son espace privatif. L'institution est ouverte aux visites à toute heure.

Dans la mesure de ses possibilités, le/la résident(e) élabore son projet d'accompagnement avec l'aide de son/sa référent(e) et les professionnels concernés. Il/elle en donne les orientations, en choisit le contenu et le type d'interventions professionnelles.

Si le/la résident(e) n'est pas en mesure de le faire, il/elle est fait appel à son curateur de soins ou à la personne de référence mentionnée dans ses directives anticipées.

L'entourage est intégré dans le projet d'accompagnement qui évolue au gré des envies, attentes et besoins du/de la résident(e) dans un processus souple et dynamique. Ce projet est évalué régulièrement par les parties concernées.

Les interventions médicales, soignantes et d'animation font partie intégrante du projet d'accompagnement et sont décidées avec le/la résident(e).

Le/La résidente choisit à son entrée dans l'établissement le médecin qu'il/elle souhaite pour lui/elle. Les interventions médicales sont soumises à son consentement éclairé, à défaut, à celui de son/sa référent(e).

## La prévention des risques liés à la polymédication

Tous/Toutes les soignants(es) de la Maison de Vessy sont sensibilisés(ées) à la problématique de la polymédication.

Les infirmiers(ères) de la Maison de Vessy discutent avec le médecin prescripteur lors de la prescription des traitements durant les visites médicales. Cet échange représente le 1<sup>er</sup> seuil de contrôle et de prévention des risques liés à la polymédication.

Lors de la commande auprès de notre pharmacie, le/la pharmacien(ne) responsable valide l'ordonnance et vérifie en termes pharmaco-cliniques la pertinence et/ou l'absence d'interactions et représente ainsi le second seuil de prévention des risques liés à la polymédication.

## La prévention des risques de chute

De nombreux facteurs intrinsèques (médicaments ou maladies altérant les fonctions sensibles, cognitives ou motrices) ou extrinsèques (comportementaux ou environnementaux) peuvent favoriser les chutes.

Les interventions des collaborateurs(trices) visent à :

- Dépister, rechercher et supprimer les facteurs de risque de chute
- Prévenir les nouvelles chutes et leurs complications.



## La douleur

À la Maison de Vessy, la douleur n'est pas une fatalité, elle doit être soulagée. Si le/la résident(e) souffre, il/elle est écouté(e), et d'entente entre lui/elle et le/la soignant(e), un moyen de le/la soulager est trouvé.

La Maison de Vessy arbore fièrement le label AIECD de l'Association Internationale Ensemble Contre la Douleur, suite à l'introduction de la douleur comme un 5<sup>ème</sup> signe vital dans ses protocoles de soins.

La douleur est définie selon l'Association pour l'Etude de la douleur (IASP) comme « une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, associée à un dommage tissulaire présent ou potentiel, ou décrite en termes d'un tel dommage ».

Pour évaluer la douleur, nous utilisons différents outils comme la réglette EVA (Echelle Visuelle Analogique) ou le questionnaire DOLOPLUS. En collaboration avec les médecins, nous adaptons régulièrement les traitements.

## **La douleur, c'est l'affaire de tous.**

### **Les soins des derniers jours**

La Maison de Vessy améliore dès 2019 la prise en charge des derniers jours.

Des outils transversaux à toutes les pratiques soignantes sont développés. A l'aide d'outils récents d'évaluation clinique et d'un axe qualitatif particulièrement pointu et novateur.

Tous les aspects de confort et d'antalgie sont pris en compte, notamment sur les axes principaux suivant :

- Douleur physique
- Douleur psychique
- Douleur émotionnelle
- Douleur morale
- Troubles anxieux, angoisses, peurs
- Soins de la peau et des tissus pouvant subir des lésions de frottement ou de position
- Libération des voies aériennes
- Soins de la sphère ORL
- Accompagnement du/de la résident(e) et de ses proches.

Nous savons que depuis l'introduction des soins palliatifs, la plus importante des préoccupations se situe autour de la thématique de l'interdisciplinarité. En effet, contribuer à la qualité de la prise en charge des personnes en situation de soins palliatifs, de fin de vie, nécessite une cohérence entre tous/toutes les acteurs(trices) de la prise en charge.

L'interdisciplinarité est l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines scientifiques. L'intérêt est de parvenir à un but commun en confrontant les approches différentes d'un même problème.

Fédérer les professionnels autour d'un projet commun d'accompagnement en soins palliatifs est un objectif essentiel de la Maison de Vessy.

L'histoire, la trajectoire de vie de la personne âgée, font d'elle un être unique, riche de son passé, de son présent et de son avenir et c'est à cette personne unique que nous voulons faire la promesse de respecter **sa liberté d'être soi**, c'est-à-dire le pouvoir d'agir selon sa propre détermination, en fonction de sa personnalité, dans une collectivité structurée et dans la limite des règles définies.

L'accompagnement, tel qu'il est proposé, se fonde sur les principes suivants :

- Le/La résident(e) est un être qui a un passé, un présent et un devenir.
- Le/La résident(e) est libre de choisir la signification qu'il/elle donne à ses expériences, en accord avec ses valeurs.
- Le/La résident(e) a la possibilité de faire des choix éclairés lui permettant d'agir et d'interagir avec les autres.
  
- Le/La résident(e) est en interaction avec son environnement, ce qui lui permet de donner sens à sa vie, d'exister.
- Le/La résident(e) a la capacité de juger de sa qualité de vie et de prendre les décisions y relatives.

Ainsi le projet de vie et le projet d'accompagnement en soins palliatifs sont deux outils fondamentaux. Soulager, notamment la douleur, et accompagner la personne jusqu'au bout de sa vie dans le respect de ses choix sont au cœur de la pratique des soins palliatifs.

La Maison de Vessy se veut être un modèle dans ce type de prise en soins. Grâce à l'expertise de ses collaborateurs/trices, elle est régulièrement sollicitée au sein du réseau pour participer à des groupes de travail, à des présentations ou formations.

## **L'assistance au suicide**

Le Conseil d'éthique de la Fegems considère que l'assistance au suicide appelle à une réflexion circonstanciée chaque fois qu'elle est sollicitée. Il propose ainsi dans ses recommandations un cadre de référence éthique utile aux professionnels de terrain, aux résidents(es) et à leurs familles et proches.

La Maison de Vessy se conforme aux recommandations éthiques et déontologiques de l'organisme faïtier qu'est la Fegems.

Ainsi, les associations spécialisées dans l'assistance au suicide peuvent intervenir à la Maison de Vessy dans le respect des recommandations du Conseil d'éthique de la Fegems.

Nous offrons encadrement et accompagnement au/à la résident(e) qui en fait le choix, ainsi qu'au personnel de la Maison de Vessy, qui demeure en tout temps libre de participer à cet accompagnement selon ses valeurs et convictions, dans le respect des statuts de notre personnel (accompagnement psychologique).

## La sexualité

Tout(e) résident(e) qui entre en EMS est un être qui y vient avec sa personnalité, son histoire de vie, ses besoins et ses envies.

La sexualité est une dimension majeure et fondatrice de la personnalité. C'est une pulsion de vie qui nous accompagne de la naissance à la mort, qui touche à tous les aspects de l'être.

La Maison de Vessy offre un cadre de vie respectueux des attentes des résidents(es). Elle accueille des couples ou des personnes seules quelles que soient leur orientation sexuelle et leurs convictions.

Elle permet d'être un lieu où l'on puisse rencontrer l'amour. Elle permet l'accueil d'assistantes sexuelles ou d'assistants sexuels si des résidents ou des résidentes en font la demande.

La Maison de Vessy offre un cadre de vie qui respecte le/la résident(e) dans la globalité de son Être et lui permet de vivre des choses qui ont du sens pour lui, dans le respect des règles de la vie communautaire.

Ainsi permettre et soutenir l'expression de la sexualité, c'est soutenir la qualité de la vie et faire de la Maison de Vessy un vrai lieu de vie.

## L'unité adaptée du Bâtiment Beaux-Champs

Le bâtiment Beaux-Champs accueille au rez-de-chaussée une unité adaptée aux personnes âgées présentant des troubles cognitifs et du comportement, l'unité dite « protégée ».

Notre philosophie : « aider le/la résident(e) à faire seul(e) » et lui offrir la liberté de choisir (heure du repas, un vêtement, etc.), ce qui demande aux soignants(es) de s'adapter à la personne, qui est ainsi envisagée dans son individualité.

Les collaborateurs/trices de ce lieu de vie ont bénéficié d'une approche à la « Méthode Montessori adaptée aux personnes âgées » atteintes de troubles type Alzheimer et apparentés, centrée sur la dimension humaine et le respect de l'autonomie et des choix de la personne âgée.

Dans cette approche, l'accent a été mis sur le regard positif des soignants(es) à l'égard des résidents(es). De plus, des intervenants(es) extérieurs(es), spécialisés(ées) dans l'approche et l'accompagnement des personnes démentes et spécialisés(ées) et des équipes interdisciplinaires, interviennent régulièrement en supervision.

Dans l'unité adaptée, les résidents(es) peuvent vivre dans un environnement rassurant où leur bien-être est la préoccupation qui dirige les activités du personnel accompagnant.

Ce lieu est avant tout convivial, sans entrave et réconfortant. Les résidents(es) se sentent comme à la maison grâce aux objets, à la décoration, et aux meubles familiers qui leur ressemblent.

## Les repas et la nutrition

« Manger » est un acte convivial et social. Cet acte, ce moment de plaisir, doit être maintenu et encouragé, par l'ensemble des collaborateurs(trices) des divers services.

Ainsi la Maison de Vessy offre plusieurs possibilités de restauration qui correspondent aux possibilités du/de la résident(e). En fonction de son état de santé ou de son envie, le/la résident(e) peut prendre ses repas dans un lieu plus intime et plus calme, soit dans les salles à manger des unités, soit dans sa chambre.

Les besoins nutritionnels sont évalués à l'entrée du/de la résident(e), puis systématiquement lors de son séjour. Au-delà de ses besoins journaliers, ce sont également ses habitudes alimentaires et ses souhaits qui sont considérés.

Grâce à la connaissance des besoins physiologiques des personnes âgées et des apports de la technologie : principes de cuisson, de présentation et logiciel de diététique, la Maison de Vessy offre des repas variés, équilibrés, adaptés en qualité et en quantité.

La Maison de Vessy a également pour fierté de disposer de sa propre cuisine et de Chef(fe)s formé(e)s en diététique, qui déclinent les menus également en version végétarienne pour satisfaire tous les résident(e)s.

La présentation des mets sur assiette est importante. Les cuisiniers(ères) travaillent à varier goûts, formes et couleurs. Ils/Elles collaborent régulièrement avec le service d'animation et les unités de soins sur des thématiques spécifiques alliant nouveautés et découvertes pour les résidents.

Le label « Fourchette Verte Séniors » obtenu par nos cuisines en mai 2017 est reconduit également pour 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, le label « Fait maison » agrmente les menus.

Celui-ci est indiqué sous la forme du sigle MV vert :



Cette appellation concerne tous les mets confectionnés sur place avec des aliments frais non cuits.

Ces activités ont plusieurs intérêts pour l'établissement : des clients(es) extérieurs(es) fréquentent le restaurant 1234 et les résidents(es) rencontrent des personnes dites actives. Les actifs, les enfants et les familles viennent rompre les habitudes de l'établissement et amènent diversité et changements.

## L'animation

L'activité d'animation est portée par un concept d'animation construit par le service animation et sous la responsabilité de la Direction Générale de l'établissement.

Dans son action quotidienne, l'animation vise à mettre en lien les divers(es) acteurs(trices) présents(es) dans l'établissement comme la Direction, les collaborateurs(trices), les résidents(es) et les familles afin de favoriser les rencontres et le développement de la vie sociale au sein de l'établissement.

La responsable du service d'animation assure la liaison avec les intervenants(es) extérieurs(es), les bénévoles et l'aumônerie.

L'animation propose de maintenir l'esprit d'ouverture des résidents(es) vers l'extérieur en gardant par exemple un lien avec la Commune (visites intergénérationnelles et participation à diverses manifestations) ou le tissu associatif.

Elle veille au maintien et à la valorisation des résidents(es) par la prise en compte des différents aspects ayant contribué à la construction de leur personnalité. L'animation est donc un acteur essentiel du bien-être du/de la résident(e) dans son nouveau lieu de vie.

Les animateurs(trices) sont des intervenants(es) sociaux privilégiés(ées) et indispensables aux unités de vie. Ils/Elles participent, en étroite collaboration avec les équipes soignantes, au processus d'accueil, à la réalisation du suivi de l'histoire de vie du/de la résident(e) ainsi qu'à son projet de vie et à son projet d'accompagnement. Tout ceci dans une démarche interdisciplinaire.

L'animation se centre sur des priorités liées au respect des droits et des besoins fondamentaux de la personne en considérant le/la résident(e) comme un adulte à part entière, envers qui l'on doit témoigner une attention toute particulière, de l'écoute, du respect et de la bienveillance. De manière générale, l'animation doit s'inscrire dans une dimension de proximité relationnelle avec le/la résident(e), mais également dans un esprit d'ouverture sur le monde qui l'entoure et auquel il s'intègre entièrement.

Les animateurs/trices restent sensibles à l'idée de favoriser une atmosphère proche de celle du lieu de vie d'« avant ». Ils/Elles créent des occasions permettant à la personne de vivre des moments de plaisir dans l'ici et le maintenant. Ils/Elles participent au maintien ou à la restauration de l'estime de soi de la personne âgée en l'aidant à trouver sa place dans des activités valorisantes non-occupationnelles et avec une participation libre.

Dans sa pratique professionnelle, l'animation utilise une palette d'activités très diversifiées alliant des « savoir-faire » et des « savoir être », indispensables aux interventions individuelles ou collectives.

Les activités individuelles s'articulent, si possible, autour du repérage d'un souhait ou d'un désir formulé par le/la résident(e). Notre volonté, est de permettre la continuité de la vie individuelle de chaque résident(e) tout en favorisant son intégration dans son environnement.

Les activités collectives ont pour objectifs de répondre à des souhaits exprimés par plusieurs résidents(es), de faire émerger des intérêts communs, de favoriser la communication et le sentiment d'appartenance à un groupe social, nécessaire au maintien de l'identité. Dans la pratique, l'animation tente de développer une vie collective plus dynamique en sollicitant les résidents(es) et leurs familles à participer aux décisions concernant la vie en institution, comme la participation aux forums des résidents(es) et de leurs proches (2x/an), le journal interne ou leurs présences aux fêtes institutionnelles. L'insertion dans le tissu extérieur à l'institution (commune, quartier, associations, etc. ...) est systématiquement recherché comme gage d'ouverture et de ralliement à la vie civile et active.

De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année aux résidents(es) selon les saisons, les actualités du moment et les désirs exprimés tant individuellement que collectivement. La célébration des saisons au travers d'évènements institutionnels, constitue un marqueur et un ancrage temporels indispensables à une vie dans laquelle on parvient à se repérer.

## CATALOGUE DES AUTRES PRESTATIONS DE LA MAISON DE VESSY

Par ordre alphabétique

<b>Prestations</b>	<b>Bref descriptif</b>
<p><b>Admission et Service Aux Résidents Et Aux Proches (SAREAP)</b></p>	<p>Le service chargé des admissions a les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretenir des relations de collaboration avec les partenaires médico-sociaux du canton,</li> <li>Effectuer le suivi des demandes d'admission et publier la liste des lits disponibles (Gestplace et site Fegems),</li> <li>Collaborer avec la Direction générale, le médecin répondant et la Direction des soins pour la validation des dossiers d'admission selon les critères établis,</li> <li>Collaborer avec l'ensemble des services pour coordonner les libérations de chambres afin de maintenir un taux d'occupation optimal,</li> <li>Effectuer les suivis de situations de PAFA (Placement A Fin d'Assistance),</li> <li>Engager les démarches de mise sous curatelle quand la situation le nécessite,</li> <li>Effectuer les suivis concernant les SPC, assurances maladies, impotences....</li> <li>Préparer l'admission, accueillir et suivre socialement les résidents(es) en respectant leur degré d'autonomie et en leur garantissant l'accès aux prestations auxquelles ils/elles ont droit,</li> <li>Accompagner les familles dans les démarches nécessaires lors du décès d'un(e) résident(e) et veiller au respect des formes légales dans le suivi du solde des biens du/de la résident(e) décédé(e).</li> </ul>

<p><b>Aumônerie Bénévoles</b></p>	<p>Les convictions du/de la résident(e) sont prises en considération de façon identique, quelles que soient ses croyances, ses pratiques, ses intérêts religieux, spirituels ou culturels. Un culte protestant et catholique, ainsi qu'une pratique œcuménique sont proposés hebdomadairement.</p> <p>La responsabilité des bénévoles et aumônerie est assurée conjointement par la Direction des soins et la responsable du Service d'animation et notamment concernant le recrutement, la formation, le suivi et les liens avec les résidents et avec les projets d'accompagnements.</p>
<p><b>Animaux de compagnie</b></p>	<p>Le/La résident(e) peut entrer à la Maison de Vessy avec son animal de compagnie (chat ou chien de petite taille), pour autant qu'il puisse le gérer et organiser son placement en cas d'incapacité (hospitalisation). Les soins de l'animal de compagnie sont à la charge du/de la résident(e) (entretien, hygiène, alimentation, sorties, frais de vétérinaire ou de pension, etc....).</p>
<p><b>Appel malade</b></p>	<p>En matière de sécurité, un système d'appel soignant permet en tout temps de demander de l'aide depuis son lieu de vie, mais également depuis les locaux communs. Des boucles de détection anti-errance sont présentes dans le domaine. La détection est paramétrée de manière personnalisée en fonction des compétences ou difficultés du/de la résident(e).</p>
<p><b>Cadre de vie</b></p>	<p>Située idéalement sur le plateau de Vessy, à quelques minutes de la Ville, mais en pleine campagne, le cadre de la Maison de Vessy et la grandeur du domaine offrent des opportunités d'animations collectives rares et précieuses.</p> <p>Les bâtiments neufs ou rénovés, lumineux et adaptés aux limitations fonctionnelles sont autant d'atouts pour un cadre de vie agréable.</p>
<p><b>Chambres</b></p>	<p>Les chambres individuelles sont lumineuses, spacieuses et parfaitement adaptées aux besoins du grand âge. Dans le bâtiment les Esserts, des suites (chambres</p>

	communicantes) peuvent être proposées aux couples selon les disponibilités.
<b>Cuisine et chef(fe)s</b>	Forte de son expérience et de ses compétences en terme d'alimentation, la Maison de Vessy dispose d'une brigade de cuisine et de trois chef(fe)s formé(e)s en diététique. Les repas équilibrés sont quotidiennement personnalisés selon les régimes des résidents(es) mais également des aversions ou préférences alimentaires offrant ainsi, en tout temps, la garantie d'une offre variée, adaptée et personnalisée.
<b>Dentiste et Hygiène dentaire</b>	L'institution dispose d'un cabinet dentaire équipé d'un appareil de radiologie. L'institution est particulièrement vigilante à la santé dentaire des résidents(es), premier échelon d'une alimentation équilibrée. Le dentiste reçoit les résidents(es) sur rendez-vous, un après-midi par semaine.
<b>Diététique</b>	Le/La diététicien(cienne) propose quotidiennement, en collaboration avec la Cuisine et les Soins, une alimentation variée et adaptée en tenant compte, tout au long de son séjour, des goûts et des besoins des résidents(es) dans les limites des possibilités de l'institution. Sur avis médical ou à la demande des soins, le/la diététicien(cienne) établit une alimentation plus appropriée en fonction de l'état de santé de la personne concernée.
<b>Ergothérapie</b>	Sur prescription médicale, l'ergothérapeute est sollicité(e) dans le cadre de l'évolution de l'état de santé ou de l'autonomie des résidents(es). L'ergothérapie a pour mission d'adapter l'environnement du/de la résident(e) à ses besoins et ses capacités restantes afin de promouvoir en tout temps une autonomie optimale.
<b>Espace Beauté Esthéticienne - coiffeuse</b>	L'espace beauté de la Maison de Vessy propose tous les services en lien avec le bien-être de la personne pour (re) trouver l'estime et la confiance en soi, en prenant en compte la globalité de l'individu : tant physique, mentale, émotionnelle

	qu'énergétique. C'est un endroit où les résidents(es) ne viennent pas uniquement pour se faire coiffer ou se faire beaux/belles, mais également un lieu d'échanges pour discuter, prendre un thé, et se faire conseiller sur une large gamme de produits de beauté et d'hygiène.
<b>Lingerie</b>	Afin de garantir un sentiment d'intimité, de confort et de facilité d'organisation, notre lingerie s'occupe du linge des résidents(es) et du personnel. Le linge plat est traité par une blanchisserie extérieure.
<b>Location de salles</b>	Des structures d'accueil, telles que des salles de conférence ou salons privés pour les clients(es) extérieurs(es) ont progressivement été mises en place et sont à disposition de familles, d'habitants(es) de la commune, d'associations professionnelles, etc. ...
<b>Massages</b>	Un espace massage permet aux résidents(es) sur rendez-vous de profiter d'un moment de détente.
<b>Nettoyage</b>	<p>Deux équipes différentes composent ce service. L'une est chargée des nettoyages des locaux communs et de la gestion des inventaires du mobilier des résidents(es), la seconde, dont le travail quotidien revêt un aspect beaucoup plus sensible, en relation directe avec les résidents(es), constituée d'employés(ées) de maison, intervient pour le nettoyage des chambres et salles de bains des résidents(es).</p> <p>Même si ces collaborateurs(trices) ne font pas partie formellement des équipes interprofessionnelles des soins, ils/elles sont au cœur du dispositif soignant. Les résidents(es) les côtoient tous les jours et tissent nécessairement des liens et relations avec eux/elles. Les employés(ées) de maison veillent à intervenir dans les chambres en appliquant les règles fixées dans l'institution quant à l'hygiène tout en respectant la sphère privée du résident(e).</p>
<b>Physiothérapie</b>	Afin de maintenir le maximum de capacités fonctionnelles permettant la poursuite d'une vie active et de soulager la douleur, une

	<p>équipe de physiothérapeutes intervient auprès des résidents(es) de la Maison de Vessy sur prescription du médecin traitant. Après évaluation de la situation et de l'ampleur du problème à traiter, en collaboration avec l'équipe soignante, le/la physiothérapeute élabore et entreprend un traitement ou une rééducation.</p>
<b>Pharmacie</b>	<p>La Maison de Vessy collabore avec une pharmacie qui vérifie toutes les ordonnances des médecins et livre les médicaments à notre prestataire Dosepharma, présent au sein du bâtiment Principal, en charge du conditionnement et du contrôle. Les infirmiers(ères) vérifient tous les médicaments avant de les administrer. Ils/Elles sont également constamment à l'écoute du/de la résident(e) pour évaluer sa douleur ou d'autres symptômes afin de transmettre aux médecins les informations nécessaires à l'adaptation du traitement.</p>
<b>Podologie</b>	<p>Les soins podologiques sont donnés sur rendez-vous et effectués en cabinet au sein de l'institution.</p>
<b>Restauration en chambre</b>	<p>Celle-ci est toujours possible, mais doit correspondre à l'état du/de la résident(e) et à ses possibilités. Celui-ci/Celle-ci est toujours, et le plus longtemps possible, stimulé(e) afin de fréquenter les salles à manger de son unité ou des autres unités de soins, le restaurant des résidents(es) ou le 1234.</p>
<b>Restauration dans la salle à manger de l'unité</b>	<p>Elle permet de sortir de l'isolement de la chambre, de se restaurer en petits groupes, sans avoir à se déplacer beaucoup, la taille de l'établissement et sa dimension multi-sites pouvant être un frein aux déplacements, certains jours de fatigue.</p>
<b>Restaurant des résidents(es)</b>	<p>Il est ouvert 7/7, midi et soir et réservé aux résidents(es). C'est un lieu de stimulation qui permet à certains/certaines résidents(es) de sortir de leur isolement éventuel. Le personnel hôtelier prend alors le relais du personnel soignant. Il est à l'écoute et propose son aide.</p>

	<p>Le placement aux tables se fait en concertation avec les équipes soignantes et bien sûr avec le/la résident(e) lui-même/elle-même.</p> <p>La perte du plaisir de manger constatée chez certains/certaines résidents(es) n'a pas toujours que des causes gustatives, elle peut être due au contexte social et émotif et doit être prise en considération en tant que tel.</p>
<p><b>Restaurant « Le 12 34 » ouvert au public</b></p>	<p>Est ouvert 7/7, midi et après-midi aux résidents(es) et à leurs proches, aux collaborateurs(trices) et aux visiteurs.</p> <p>Ce restaurant ouvert au public et pour lequel la Maison de Vessy est au bénéfice d'une patente, est le pôle principal des rencontres entre résidents(es), familles, collaborateurs (trices), visites et professionnels de passage. Cet espace permet aussi bien de partager des repas, de se rencontrer ou de prendre un verre. Ainsi les résidents(es) et les collaborateurs(trices) ont à leur disposition plus qu'un restaurant/caféteria, un véritable « bistrot de quartier ».</p> <p>Les menus sont affichés, les standards de service et de mise en place respectés, tout en tenant compte des spécificités liées à la population présente. Pour que le/la résident(e) ait toujours envie de venir jusqu'au restaurant, il faut que cela reste un moment de plaisir.</p> <p>De même, les résidents(es) qui souhaitent prolonger le repas pour discuter à leur table, peuvent le faire.</p>
<p><b>Restaurant scolaire</b></p>	<p>Le restaurant scolaire de l'école primaire de Pinchat (commune de Veyrier), qui se trouve dans un des bâtiments de la Maison de Vessy, sert entre 180 et 190 repas journaliers.</p>
<p><b>Services techniques et généraux</b></p>	<p>Que ce soit au niveau de la chambre du/de la résident(e), des espaces de vie communs ou des installations proprement dites, le fonctionnement et le parfait état d'entretien des équipements et du matériel revêtent dans une institution telle que la nôtre, un caractère prioritaire.</p> <p>Tout manquement ou problème relevant de la technique risque souvent de causer un dysfonctionnement ayant des incidences sur la sécurité des personnes et/ou des biens.</p>

	<p>Une équipe de professionnels, aidés par un outil informatique performant capable de gérer tant les interventions imprévues que celles relevant de la maintenance préventive, permet d'optimiser la gestion et l'entretien des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts.</p> <p>Le service technique ainsi que le service informatique travaillent avant tout pour le confort et le bien-être quotidien du/de la résident(e). Ils œuvrent également pour que le personnel travaille dans les meilleures conditions possibles.</p>
--	---

## **SPECIFICITES INSTITUTIONNELLES – DROITS ET DEVOIRS**

Les éléments spécifiques de la politique du personnel de la Maison de Vessy se fondent sur les trois principes généraux du statut du personnel de l'Etat, à savoir :

1. L'organisation du travail doit être conçue de telle sorte qu'elle assure aux membres du personnel des conditions optimales et leur permette de faire valoir leurs aptitudes professionnelles ainsi que leur faculté d'initiative.
2. Les membres du personnel se doivent de remplir tous les devoirs de leur fonction consciencieusement et avec diligence et bienveillance.
3. Les membres du personnel sont tenus au respect des intérêts de l'institution et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice.

La Maison de Vessy énonce et applique les principes suivants :

### **Interdisciplinarité – qualité – éthique**

Avec les résidents(es), les collaborateurs(trices) sont le bien le plus précieux de l'institution. En conséquence, l'institution veille à ce que chaque collaborateur(trice) ait le sentiment permanent que son travail est important et que celui-ci est apprécié.

La politique des ressources humaines constitue une contribution directe aux objectifs institutionnels. En conséquence, l'institution attend de ses collaborateurs(trices) des résultats constants en termes d'efficacité, de contribution **interdisciplinaire**, de **qualité** des services offerts, et d'**éthique** dans l'attitude et le comportement.

La qualité de vie au travail étant directement liée au climat, l'institution attend de ses collaborateurs(trices), tous niveaux hiérarchiques confondus, qu'ils/elles s'engagent à créer :

- des relations dignes et correctes avec les résidents(es), leurs proches, les collègues et les visiteurs
- un climat de confiance mutuelle avec les collègues et les supérieurs(es),

et à exécuter leurs tâches dans la ponctualité, le sérieux, l'efficacité, le respect et la discrétion.

Le partenariat social, recherché et voulu est aidé notamment par la désignation depuis juillet 2019 d'une nouvelle Commission du personnel, élue par celui-ci, représentant une grande majorité des métiers de l'institution.

### **Vis-à-vis des résidents(es)**

Il s'agit de prendre soin et de respecter les résidents(es) en leur garantissant un lieu de vie chaleureux et sécurisant, en leur permettant l'expression de leurs attentes et de leurs sentiments ainsi que la satisfaction de leurs besoins, cette mission étant dévolue à toutes les catégories de personnel : soignants(es), animateurs(trices), cuisiniers(ères), serveurs(euses), nettoyeurs(euses), femmes/hommes de ménage, lingères(ers), collaborateurs(trices) techniques, collaborateurs(trices) administratifs, cadres intermédiaires et membres du comité de direction.

### **Vis-à-vis de la clientèle extérieure et des partenaires du réseau**

Il s'agit d'assurer un accueil professionnel aux visiteurs, soit à l'entourage des résidents(es), aux participants(es) à des séminaires de formation et à tout(e) autre client(e) ou partenaire.

### **Vis-à-vis des collègues**

Il s'agit de reconnaître le travail de l'autre et ses compétences, avec bienveillance et exigence.

Sur les principes évoqués ci-dessus se bâtit une **politique du personnel** dont les éléments principaux sont les suivants :

#### **Recrutement et intégration des collaborateurs**

- Anticipation par une gestion prévisionnelle des besoins,
- Utilisation prioritaire des ressources internes,
- Souci de qualité dans la procédure d'engagement (entretien, description du poste, cahier des charges),
- Accueil au poste de travail,
- Intégration à la fonction et à l'institution.

#### **Formation et perfectionnement**

- Définition d'une politique de formation et de formation continue en relation avec les objectifs de l'institution,
- Actions de formations individuelles ou collectives, générales ou ciblées, de base ou post-grade,
- Encouragement à l'acquisition d'une expertise professionnelle complémentaire,
- Volonté d'être une entreprise formatrice (engagement d'apprenti(e)s, accueil de stagiaires) qui favorise la réinsertion professionnelle (Emploi de solidarité).

## Développement

- Evaluation des performances des collaborateurs(trices),
- Détermination annuelle d'objectifs professionnels, individuels et interpersonnels,
- Identification des attentes et des besoins en formation.

## Information et communication

- Politique permanente de communication interne collective ou ciblée,
- Informations générales sur l'Institution, les événements et les projets,
- Incitation du personnel à s'organiser et à s'exprimer collectivement et individuellement, en toute liberté et sans crainte.

De par leurs compétences, la Direction, les cadres et les employés(ées) de la Maison de Vessy sont régulièrement impliqués(ées) dans des groupes de travail avec les différents partenaires du réseau, afin de contribuer à l'évolution des grandes thématiques qui la concerne.

## Santé et sécurité au travail

La Maison de Vessy, particulièrement attentive à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs(trices), est engagée à répondre aux obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail (SST) (Loi sur l'assurance-accident, LAA ; Loi sur le Travail, LTr ; Code des obligations, CO). Pour ce faire, elle applique la Directive CFST 6508 (appelée également Directive MSST), relative à la concrétisation de ces obligations légales en la matière.

L'engagement de l'institution repose sur trois piliers formulés dans sa charte SST :

- la responsabilité
- la participation
- la prévention

## La Communication

La communication interne et externe constitue une ressource pour l'organisation. Elle contribue au bon fonctionnement de la Maison de Vessy.

Le message de la communication institutionnelle doit être en phase avec l'identité institutionnelle de la Maison de Vessy.

Le style et le ton de la communication s'inspirent du leitmotiv : « sérénité chaleureuse » découlant du slogan : « **La liberté d'être soi** » vis-à-vis des résidents(es), de leurs familles et des visiteurs.

Le slogan s'adresse aussi aux collaborateurs(trices) de l'institution, dans le respect de chacun/chacune et vis-à-vis des autres.

Les règles de communication sont en cohérence avec les valeurs de la Direction ; la communication se veut transparente, de qualité et éthique.

## LA GOUVERNANCE

**Le Conseil d'administration de la Maison de Vessy** est le pouvoir supérieur de l'établissement.

Il est composé de:

- 1 Président, nommé par le Conseil d'Etat
- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil, désigné par celui-ci
- 4 membres désignés par le Conseil d'Etat
- 1 membre désigné par le Conseil administratif de la Ville de Genève
- 1 membre désigné par l'Hospice général
- 2 membres élus par le personnel
- 1 membre élu par les résidents.

Le Conseil d'administration est nommé pour une durée de 5 ans.

Sous réserve des compétences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'établissement. Il a notamment les attributions suivantes :

- a) il ordonne, par règlement, son mode de fonctionnement et de représentation ainsi que l'exercice de la surveillance sur l'établissement ;
- b) il élit les membres du Bureau ;
- c) il établit le règlement de l'établissement ;
- d) il nomme le/la Directeur(trice) général(e), le médecin-répondant ainsi que les cadres supérieurs de l'établissement et fixe leurs compétences ;
- e) il nomme et révoque les fonctionnaires de l'établissement ;
- f) il veille à l'élaboration d'une planification financière et adopte chaque année : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, les comptes de clôture, soit le bilan et les comptes de pertes et profits ;
- g) il désigne l'organe de révision et se prononce sur son rapport annuel ;
- h) il arrête les programmes de travaux de sa compétence et contrôle l'emploi des sommes prévues pour leur exécution ;
- i) il fixe les compétences du Bureau et détermine les tâches qui lui sont déléguées.

D'une manière générale, il prend toutes les dispositions pour l'exécution de la mission qui lui est assignée, ordonne toute étude et tout acte que requiert la bonne administration de l'établissement.

Le/La Directeur/trice Général(e) assiste aux séances avec voix consultative.

## **Le Comité de direction**

Avec 220 lits, la Maison de Vessy est classée parmi les trois plus grands établissements médico-sociaux du canton de Genève.

Compte tenu de la taille de l'établissement, la Direction Générale se fait accompagner d'une Direction des soins (DSI), d'une Direction des finances (DF) et d'une Direction des ressources humaines (DRH).

Ensemble, ils constituent le Comité de direction de l'établissement.

## **Le médecin répondant**

Pour mémoire, la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées prévoit ce qui suit :

### *Art. 14 : Médecin répondant*

<sup>1</sup> *Le médecin répondant de l'établissement doit être au bénéfice d'un droit de pratique dans le canton et posséder une formation en gériatrie et/ou en soins palliatifs et/ou une expérience équivalente*

<sup>2</sup> *Il est responsable de la bonne organisation des activités médicales et des soins. En particulier, il doit :*

*a) organiser, en collaboration directe avec le directeur(trice) de l'établissement et l'infirmier(ère)-chef(fe), le service médical, les mesures préventives et les soins, y compris les soins palliatifs;*

*b) s'assurer que les résidents(es) bénéficient en tout temps de la prise en charge que leur état de santé requiert et exercent librement le droit de faire appel au médecin de leur choix.*

<sup>3</sup> *Le médecin répondant se rend dans l'établissement aussi souvent que nécessaire. Il est tenu au courant de tout fait relevant de sa responsabilité.*

<sup>4</sup> *Le médecin répondant s'entretient librement avec les résidents(es), leur entourage et le personnel.*

<sup>5</sup> *Sa fonction fait l'objet d'un cahier des charges dont les points essentiels sont fixés par le département compétent.*

## LE CADRE LEGAL

La Maison de Vessy est principalement régie par les lois suivantes :

- LOI 8441 - Loi concernant la Maison de Vessy
- LOI 9436 - Loi supprimant la limite d'âge dans deux lois des domaines de l'Action Sociale et de la Santé
- LOI J7.20 – Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA)
- Règlement J7.20.01 - Règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (RGEPA)
- LOI B5.05 - Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC)
- Règlement B5 05.01 - Règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (RPAC)
- Règlement B5 05.03 - Règlement sur les cadres supérieurs de l'administration cantonale (RCSAC)
- Règlement B5 05.06 - Règlement sur les cadres intermédiaires de l'administration cantonale (RCIAC)
- LOI B5.15 - Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers (LTrait)
- Règlement B5.15.01 - Règlement d'application de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissements du personnel (RTrait)
- LOI B5.20 - Loi sur la Rente-Pont AVS (LRP)
- LOI B5.30 - Loi concernant l'adaptation au coût de la vie des pensions servies aux retraités et pensionnés de l'Etat, des établissements hospitaliers et des caisses de prévoyance (LACVP)
- LOI A 2 24 - Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP)
- Règlement A 2 24.01 - Règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP)
- LOI A 2 08 - Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles(2) (LIPAD)
- LOI L 6 05 - Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

## LES LIENS IMPORTANTS VERS LE SITE FEGEMS

- [www.fegems.ch](http://www.fegems.ch)
- [www.fegems.ch/presentation](http://www.fegems.ch/presentation)
- [www.fegems.ch/ethique](http://www.fegems.ch/ethique)
- [www.fegems.ch/partenaires/](http://www.fegems.ch/partenaires/)
- [www.fegems.ch/documentation/](http://www.fegems.ch/documentation/)
- [www.fegems.ch/decouvrir-les-metiers/](http://www.fegems.ch/decouvrir-les-metiers/)
- [www.fegems.ch/vie-en-ems/](http://www.fegems.ch/vie-en-ems/)
- [www.fegems.ch/formation/](http://www.fegems.ch/formation/)